



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
1^{er} février 2024

Délibération n° DCM24-02-07P6

**Administration générale - Reprise des concessions
funéraires en état d'abandon au cimetière
communal**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Rapporteur : Mme Catherine Klein

A la suite d'un état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté que plusieurs concessions perpétuelles présentaient les signes d'un état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la Commune de récupérer des emplacements délaissés et garantir la sécurité et la décence des lieux, une procédure de reprise de ces concessions a été engagée tel que le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

La procédure prévoit que l'état d'abandon soit constaté à deux reprises dans un intervalle d'une année.

A l'issue de la seconde constatation, réalisée le 7 novembre 2023, le procès-verbal, affiché à l'Hôtel de ville, au cimetière et publié sur les supports numériques de la Commune selon les délais réglementaires, dresse la liste ci-après de 48 concessions en état d'abandon constaté.

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 110	02/04/1901
01 – 123	31/12/1899
01 – 124	24/12/1899
01 – 128	25/07/1899
01 – 129	26/07/1899

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 172	13/12/1893
01 – 174	22/11/1893
01 – 175	30/10/1893
01 – 185	08/04/1889
01 – 186	01/08/1888

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 130	26/07/1899
01 – 131	10/07/1899
01 – 132	21/06/1899
01 – 147	08/02/1898
01 – 149	21/12/1897
01 – 152	21/06/1897
01 – 153	24/05/1897
01 – 155	22/06/1896
01 – 156	27/05/1896
01 – 163	23/02/1895
01 – 171	25/01/1894
01 – 582	09/03/1903
01 – 583	28/04/1903
01 – 588	29/11/1903
01 – 591	30/08/1904
01 – 593	01/02/1905
01 – 594	25/04/1905
01 – 602	05/02/1907
01 – 612	20/05/1908

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 220	30/12/1880
01 – 488	29/08/1934
01 – 499	07/12/1932
01 – 521	02/07/1919
01 – 542	06/01/1919
01 – 543	13/08/1918
01 – 547	23/04/1917
01 – 565	25/06/1912
01 – 566	12/06/1912
01 – 568	31/01/1912
01 – 579	26/06/1902
01 – 613	26/05/1908
01 – 617	21/11/1908
01 – 624	11/03/1910
01 – 630	02/11/1910
01 – 635	24/03/1920
01 – 653	01/09/1923
01 – 664	Pas d'acte de concession
01 – 665	20/07/1921

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- décider la reprise des concessions en état d'abandon selon la liste ci-dessus,
- dire que les terrains ainsi libérés seront remis en service pour de nouvelles concessions,
- autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté à la commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la reprise des concessions en état d'abandon selon la liste ci-après,

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 110	02/04/1901
01 – 123	31/12/1899
01 – 124	24/12/1899
01 – 128	25/07/1899
01 – 129	26/07/1899

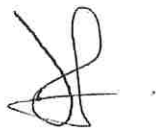
EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 172	13/12/1893
01 – 174	22/11/1893
01 – 175	30/10/1893
01 – 185	08/04/1889
01 – 186	01/08/1888

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 130	26/07/1899
01 – 131	10/07/1899
01 – 132	21/06/1899
01 – 147	08/02/1898
01 – 149	21/12/1897
01 – 152	21/06/1897
01 – 153	24/05/1897
01 – 155	22/06/1896
01 – 156	27/05/1896
01 – 163	23/02/1895
01 – 171	25/01/1894
01 – 582	09/03/1903
01 – 583	28/04/1903
01 – 588	29/11/1903
01 – 591	30/08/1904
01 – 593	01/02/1905
01 – 594	25/04/1905
01 – 602	05/02/1907
01 – 612	20/05/1908

EMPLACEMENT	DATE DE L'ACTE
01 – 220	30/12/1880
01 – 488	29/08/1934
01 – 499	07/12/1932
01 – 521	02/07/1919
01 – 542	06/01/1919
01 – 543	13/08/1918
01 – 547	23/04/1917
01 – 565	25/06/1912
01 – 566	12/06/1912
01 – 568	31/01/1912
01 – 579	26/06/1902
01 – 613	26/05/1908
01 – 617	21/11/1908
01 – 624	11/03/1910
01 – 630	02/11/1910
01 – 635	24/03/1920
01 – 653	01/09/1923
01 – 664	Pas d'acte de concession
01 – 665	20/07/1921

DIT que les terrains ainsi libérés seront remis en service pour de nouvelles concessions,
AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE